

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du marché :

Intitulé :

Entretien des bâtiments de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2022 à 2025
- Relance du lot n°3

Type de marché :

Marché et accords-cadres de services

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90911300-9	Services de nettoyage de vitres

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée du marché :

Chaque partie du marché composite est conclue pour une première période d'exécution à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2022. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. Dans cette hypothèse, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire le marché. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction du marché n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.



En ce qui concerne la partie forfaitaire du marché composite : les fréquences d'interventions ainsi que les horaires applicables à chaque structure sont stipulés dans le CCTP, dans ses annexes, et dans le document financier. Le commencement des prestations sera notifié par ordre de service.

En ce qui concerne la partie à bons de commande du marché composite : les délais d'exécution seront précisés directement dans chaque bon de commande émis. Sauf mention expresse, la notification du bon de commande vaut ordre de commencer les prestations.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

Publications antérieures concernant le même marché :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

Initial :

-Au BOAMP n°21-162741 du 12/12/2021

-Au JOUE du 15/12/2021 sous le n° 2021/S 243-641145

Rectificatif :

-Au BOAMP n°22-5709 du 14/01/2022

-Au JOUE du 17/01/2022 sous le n°2022/S 011-024856

3. Attribution du marché :

Date d'attribution du marché : Lundi 21 février 2022

Titulaire du marché :

SAMSIC SAS

6, Avenue Pierre Pflimlin

Actipolis 3 Ba - Zone Espale

68390 SAUSHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total de 29 545,17€ HT, tel qu'il ressort de l'onglet « DPGF » du document financier propre au lot n°03.

Pour un montant total simulé de 405,75€ HT, tel qu'il ressort de l'onglet « Simulation Financière » du document financier propre au lot n°03.



4. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature du marché : Lundi 21 février 2022

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

5. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux accord-cadres publics
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Mardi 22 février 2022

